

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE

Scrutin du

2019

année

11

mois

03

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- ☒ du règlement;
☐ de la résolution;
☐ de l'ordonnance;



Pour consultation : 610, 7e Rue, Saint-Malachie
Endroit

Dates : Du lundi au vendredi

Heures : De 9h à 12h et de 13h à 16h

numéro : 573-19 ;

titre : Décrétant des travaux d'aménagement du parc de plein air de la Crapaudière comportant une dépense de 1 042 000\$, ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 25 ans;

objet : Construction d'un pavillon d'accueil et de services, aménagement d'un système de traitement des eaux usées dudit pavillon, rénovation d'un bâtiment d'entreposage, aménagement d'un stationnement, de glissades, d'un parcours de pumtrack, de sentiers, d'une terrasse de yoga au sommet, construction d'un ponceau, aménagement d'un panneau d'accueil, achat de mobilier et équipements, construction de petits chalets pour fin de location.

date de l'adoption : 12 août 2019 ;

montant et emploi projeté des sommes de l'emprunt (le cas échéant) : 1 042 000\$, incluant taxes nettes, honoraires professionnels, imprévus et frais de financement temporaire, pour l'aménagement d'un parc de plein air sur le site de la montagne la Crapaudière. Une subvention gouvernementale d'un montant maximal de 341 457\$ a fait l'objet d'une autorisation de principe en lien avec la dépense prévue. L'article 6 du règlement prévoit l'affectation de cette subvention à la réduction de l'emprunt.

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement numéro 573-19 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'aménagement du parc de plein air de la Crapaudière comportant une dépense de 1 042 000\$, ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 25 ans » ?

3. Le scrutin concerne :

☒ l'ensemble de la municipalité;

4. un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqués :

endroit Édifice municipal
610, 7^e Rue,
Saint-Malachie
date Le 27 octobre 2019
section de vote 1 à 3
(n^{os}) _____

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le
de 10 h à 20 h à l'endroit suivant :

2019	11	03
année	mois	jour

endroit Édifice municipal
610, 7^e Rue,
Saint-Malachie
section de vote 1 à 3
(n^{os}) _____

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Édifice municipal
610, 7^e Rue,
Saint-Malachie
date Le 3 novembre 2019
heure 20h30 ou immédiatement
après le dépouillement

Signature

Donné à Saint-Malachie
Municipalité

2019	10	10
année	mois	jour

Hélène Bissonnette
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

418	642	2102
Ind. rég.	No de	téléphone